



© Elodie Maison, Aten

Je coordonne un programme concernant le renforcement des capacités des gestionnaires d'outre-mer : TeMeUm. Le comité de pilotage (copil) où siègent 16 structures s'est vite rendu compte que le financement de déplacements serait nécessaire. Qui dit déplacement (et notamment vol long courrier), dit émission de gaz à effet de serre. Le WWF,

GESTIONNAIRES-CITOYENS QUAND TEMEUM COMPENSE SON CARBONE...

qui fait partie des membres, habitué aux démarches de compensation, a suggéré dès 2010 de compenser les émissions dues aux projets soutenus.

La majorité a donné son accord de principe. Charge à moi de trouver une méthode et un système permettant de compenser.

J'ai épluché les guides qui concernaient, à l'époque, soit le quotidien d'un particulier, soit le fonctionnement d'une entreprise. Rien sur les programmes ou projets. Scientifique de formation, je me régale des calculs proposés qui me paraissent complexes dans le cadre de notre « petit programme ». Les experts contactés confirment mon impression si nous souhaitons être exhaustifs. Je propose donc dans un premier temps de réduire les calculs au facteur le plus impactant : les vols longs et moyens courriers, mettant de côté l'utilisation de la climatisation, l'éclairage des salles de formation ou les déplacements en voiture. Proposition acceptée par le copil. Seconde étape : faire valider le prix de la tonne équivalent CO₂, les experts ne sont pas tous d'accord... Après plusieurs appels et visites de sites internet, j'identifie un site de calcul en ligne qualifié de « sérieux » par le WWF. J'opte

pour cette solution et invite les porteurs de projets à compenser eux-mêmes via la plate-forme en ligne. Chou blanc.

Troisième et dernière tentative : je budgétise annuellement la compensation et fait moi-même l'évaluation. Nous provisionnons ainsi plus de 20 k€. Se pose alors la question « comment compenser ? A qui verser cet argent ? ». Le copil envisage de reverser aux gestionnaires d'outre-mer qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité sur place. Nous faisons alors un appel à candidature pour connaître les projets de compensation en outre-mer... Seul un projet de replantation porté par le Conservatoire du littoral à Mayotte répond au critère. Ce sera LE projet de compensation de TeMeUm sur plusieurs années.

Pour moi, cette démarche simplifiée a le mérite d'être réalisable. A défaut d'être exhaustive, elle est pratique et pourra s'améliorer. Par ce biais, nous avons également un bon indicateur de suivi des vols long courrier soutenus par le programme. •

Laure Vincent,

Chargée de mission Outre-mer
<http://temeum.espaces-naturels.fr>

LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN : UNE PRIORITÉ POUR PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

La fragmentation des milieux naturels fait partie des facteurs importants de perte de biodiversité. L'une des principales raisons : l'urbanisation galopante, avec notamment un étalement des zones urbaines pouvant prendre des formes peu denses. Aujourd'hui, avec une tendance de 86 000 hectares par an, c'est l'équivalent

d'un département français qui est urbanisé en seulement dix ans ! Aux portes de l'agglomération parisienne, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse n'est pas épargné par ce phénomène. La construction de vastes quartiers pavillonnaires et de zones d'activités, les réseaux de transports afférents et autres voies de contournements se développent

depuis les années 70. Cela provoque une destruction irréversible d'espaces agricoles et d'habitats naturels et une rupture dans les continuités écologiques. L'étalement urbain est également à l'origine de la banalisation des paysages : rien ne ressemble plus à un quartier de maisons individuelles qu'un autre, en vallée de Chevreuse ou ailleurs. À la perte d'identité des territoires s'ajoutent les problèmes de réseaux, d'accès des habitants aux services et de transports liés à ces formes urbaines.

Pour autant, il est important – et plus encore en Île-de-France – de renforcer ►